



- PAYER OU ÊTRE REMBOURSÉ
- AVERTISSEMENT-EXTRAIT DE RÔLE
- DÉCLARATION DES NON-RÉSIDENTS
- DÉCLARATION 2018
- RÉCLAMATION
- TAXE COMMUNALE
- REVENUS IMPOSABLES
 - Revenus professionnels
 - Revenus immobiliers
 - Revenus mobiliers
 - Rentes alimentaires
 - Avantages de toute nature
- CONTRÔLE
- VERSEMENTS ANTICIPÉS
- CHANGEMENT D'ADRESSE, DE SITUATION FAMILIALE OU DE NUMÉRO DE COMPTE
- PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES
- TAXE SUR LES COMPTES-TITRES
- INDEXATION AUTOMATIQUE



REVENUS MOBILIERS

Revenus mobiliers

▼ Qu'est-ce qu'un revenu mobilier ?

Les revenus mobiliers sont les revenus provenant de comptes bancaires, de prêts, d'obligations, d'actions, de parts d'organismes de placement collectif ou de certaines assurances-vie. Il s'agit des intérêts, des dividendes, des redevances, des rentes viagères ou temporaires et des revenus de droits d'auteur, de droits voisins et de licences.

➤ Quels revenus mobiliers dois-je déclarer ?

➤ Comment dois-je déclarer mes revenus mobiliers dans ma déclaration d'impôt ?

➤ Puis-je déduire certaines charges de mes revenus mobiliers ?

➤ A combien s'élève la retenue du précompte mobilier ?